

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption du premier projet de résolution du projet particulier (PPCMOI) au **955, rue Roy** en vertu du règlement RCA10-08-5. Le premier projet de résolution de ce PPCMOI a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement du **2 septembre 2025**. Cette assemblée aura lieu le **16 septembre 2025**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de résolution pour le projet particulier (PPCMOI) du **955, rue Roy**, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), prévoit l'agrandissement d'un bâtiment commercial en hauteur et consiste à encadrer l'usage « réparation générale (2221-07) » afin d'assurer sa compatibilité avec le milieu environnant.

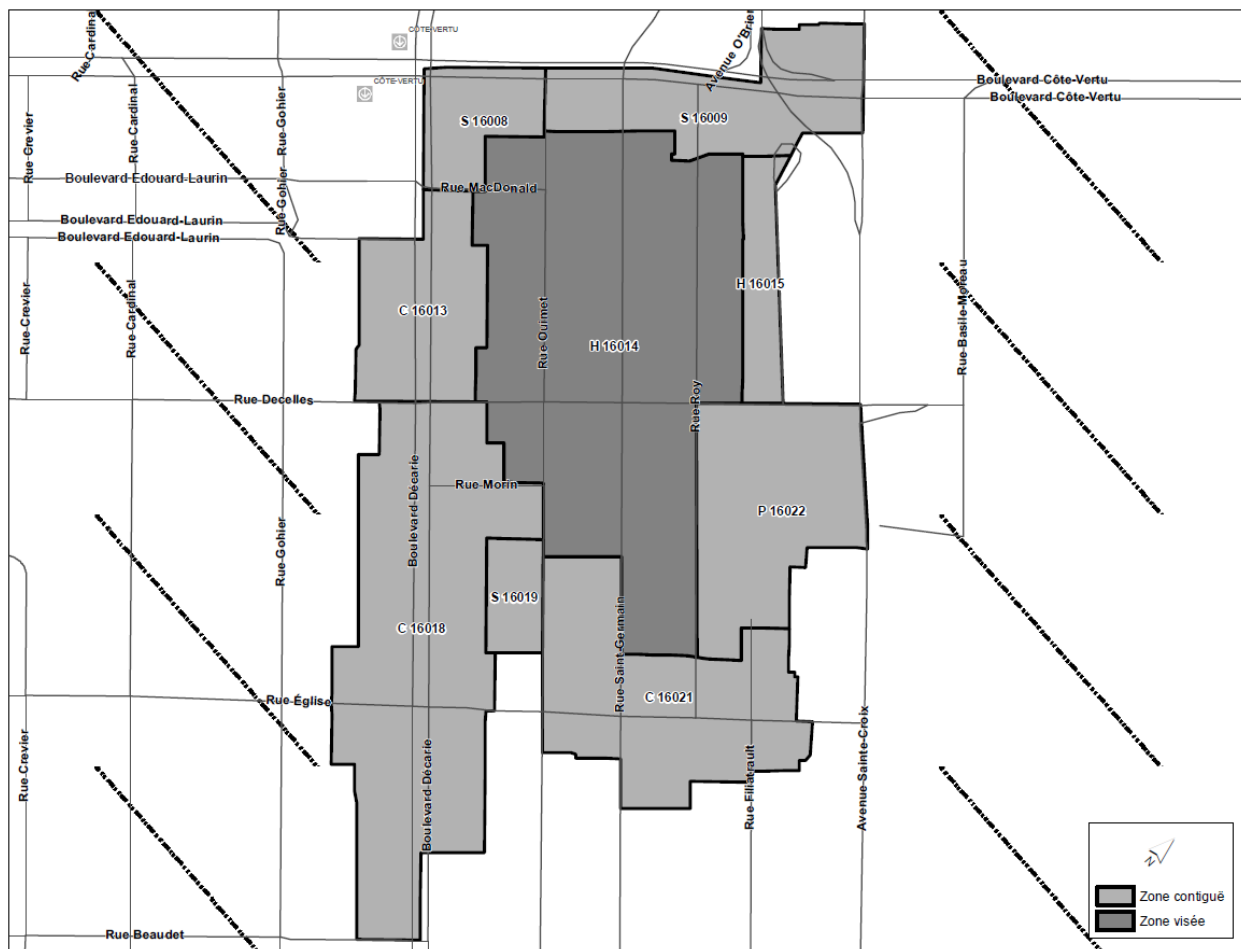
Les éléments réglementaires du projet proposé qui seront encadrés par le PPCMOI sont:

- L'autorisation de l'agrandissement de l'usage principal « réparation générale (2221-07) » pour ce bâtiment;
- L'autorisation de l'agrandissement vertical d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis;
- Le rapport d'espace vert / terrain sera de minimum 0,10 au lieu de minimum 0,35;
- Le rapport d'espace bâti / terrain de maximum 0,40 au lieu de maximum 0,60;
- Le coefficient d'occupation du sol de maximum 0,80 au lieu de maximum 1,5;
- L'assujettissement d'un aménagement de terrain et d'un réaménagement d'un stationnement à la procédure de P.I.I.A. ainsi que les objectifs et critères associés. Ces critères sont notamment l'augmentation de l'espace vert et la plantation de haie au pourtour de la propriété.

Ces dispositions touchent la zone H16-014 et certaines d'entre elles sont susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.



Fait à Montréal, le 3 septembre 2025

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement